

COMMUNE DE L'HÔPITAL D'ORION
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL D'ORION s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire Daniel LAFOURCADE, affichée et transmise par voie électronique le dix-neuf juin deux mille vingt-quatre et sous la présidence de ce dernier

Présents : Sandrine **BARDERY**, Didier **BOULAN**, Sylvie **DAUGE**, Odile **ESPADA**, Pierre-Yves **FONTAINE**, Daniel **LAFOURCADE**, Françoise **LAULHE** Jean **PINDAT**, Françoise **POIRIER**, Bernard **LAVIE-CAMBOT**

Absents et excusés : Olivier **COULHEN**

Secrétaire de séance : Pierre-Yves **FONTAINE**

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 11/04/2024
2. Délibération admission en non-valeur
3. Organisation Elections Législatives du 30 juin et du 07 juillet 2024
4. Station épuration : situation suite au sondage effectué le 19.06.2024
5. Quai de transfert Laüdure : rencontre avec la directrice de Biltagarbi
6. Réflexion d'un PLUI par la CCBG
7. Aire de jeu et de repos : réflexion de restructuration
8. Modification poste agent entretien
9. Divers

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour et après quelques explications sur certains points,

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 11/04/2024

2. DELIBERATION N° 13-2024 : admission en non-valeur

Le Maire expose à la demande du comptable public qu'une pièce irrécouvrable en ce sens que le service de gestion comptable Mourenx-Orthez (Trésor Public) n'a pu procéder au recouvrement des pièces de recette portées sur l'état ci-après en raison des motifs énoncés :

Catégories et natures juridiques de débiteurs Personne physique - Particulier 1 Pièces pour 0,20
Catégories de produits LOYERS 1 Pièces pour 0,20
Motifs de présentation RAR inférieur seuil poursuite 1 Pièces pour 0,20
Tranches de montant Inférieur strictement à 100 1 Pièces pour 0,20
Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000 0 Pièces pour 0,00
Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000 0 Pièces pour 0,00
Supérieur ou égal à 5000 0 Pièces pour 0,00
Exercice de P.E.C 2017 1 Pièces pour 0,20

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 04/06/2024

Numéro de la liste : 6500190112

Type de liste : Non-valeur

En conséquence, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal, l'admission en non-valeurs de cette pièce pour le montant total de :0,20 Euro(s)

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

ACCEPTE

L'admission en non-valeur de cette pièce pour le montant total de :0,20 Euro

3. Organisation Elections Législatives du 30 juin et du 07 juillet 2024

Suite aux résultats des élections Européennes du 9 juin 2024 qui ont entraîné la dissolution de l'assemblée nationale par le Président Emmanuel Macron, de nouvelles élections législatives sont organisées avec 2 tours de scrutin soit les 30 juin et 07 juillet 2024.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'organisation de la tenue des bureaux de vote.

4. Station épuration : situation suite au sondage effectué le 19.06.2024

Comme prévu dans le projet de réhabilitation de la station d'épuration, un sondage sur un lit d'épandage a été effectué par l'entreprise Sarhy en présence de Monsieur Parent responsable du bureau d'étude MPE et de Mr Le Maire le mercredi 19 juin 2024.

Analyse :

- Le sable est en bon état, pas besoin de remplacer les épandages filtres à sable.
- La fosse est mal positionnée, elle est à contre pente, il serait plus simple de la remplacer
- La chasse est à remettre en fonctionnement ou l'installation d'une pompe de relevage à la sortie de la fosse optimiserait l'épandage.
- Un système d'électro vanne automatique permettrait d'alterner les lits d'épandage.

Le bureau d'étude va faire un chiffrage des travaux avec une solution uniquement gravitaire et une autre solution avec des installations électriques.

5. Quai de transfert Laüdüre : rencontre avec la directrice de Bil Ta Garbi

Lors du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2024, Monsieur le Maire avait informé le Conseil Municipal qu'il avait adressé une lettre à Mme Martine Bizauta Présidente du syndicat Bil Ta Garbi, l'invitant à venir sur ce site afin de se rendre compte de l'état déplorable du quai de transfert de Laüdüre.

Une réponse par courrier avait été faite : un engagement de la part de Bil Ta Garbi à mieux entretenir la zone et proposant de se rendre sur le site de Laüdüre.

Cette rencontre a eu lieu le 29 mars 2024 sur le site de Laüdüre en présence de Mme la Directrice de Bil Ta Garbi, Mr Arribère (Vice-Président de la CCBG), Mme Lacrouts (Directrice du service environnement de la CCBG), Mr Le Maire Daniel Lafourcade et Mr Didier Boulan 1^{er} adjoint de la commune de L'Hôpital d'Orion.

Le compte-rendu ci-dessous a été rédigé par le syndicat Bil Ta Garbi :

Thèmes évoqués :

- *État de salubrité du site*
- *État de salubrité des abords du site et notamment de la voirie*
- *Dégradation de la chaussée*
- *État des cadres filets des bennes*

Proposition d'amélioration de la gestion du site par Biltagarbi:

- *Installer un filet anti-envol sur une dizaine de mètres sur la partie est du site, le long du grillage bordant l'ancien site d'enfouissement : filet type filetage de benne, mat en acier galva et socle en modulobloc = installation prévue en juin*

- *Lorsque que nous effectuons les campagnes de nettoyage (campagne trimestrielle), il faudra englober les chemins et abords du site et plus exclusivement l'intérieur du site.*
- *Concernant l'état de détérioration des cadres-filet des bennes, dorénavant chaque agent aura dans son camion une quantité suffisante de serflex afin de pouvoir refixer correctement les filets quand il y en a besoin et de ne pas attendre systématiquement d'être de retour au dépôt. De plus les cadres en eux-mêmes feront l'objet de réparation par un chaudronnier embauché ponctuellement par Bil Ta Garbi = réparations prévues juin / juillet.*
- *Afin de limiter les envols directement des bennes lorsque ces dernières ne sont pas totalement remplies et restent à quai, il est proposé de replier le rabattant côté extérieur, à l'aide d'une perche qui sera à demeure sur site, à disposition des agents de collecte*
- *Afin de limiter les apports et l'activité sur le site, il est proposé de détourner un camion de Navarrenx vers le quai de transfert de Mauléon = à voir avec la CCBG si cela est envisageable ?*
- *Travaux à prévoir : réparer le poteau du portail blanc (côté exploitation BTG) et supprimer les déflecteurs = travaux prévus courant juin*

En complément de ce qui n'est pas retranscrit dans ce compte-rendu, Mr Le Maire a expliqué que le déplacement de ce site semblait essentiel du fait de son positionnement et de son isolement ainsi que de sa non alimentation en eau et en électricité.

Cette solution n'est pas retenue pour l'instant car l'investissement important serait à la charge de la CCBG et serait répercuté sur la Redevance Incitative. Par ailleurs il serait trop compliqué de trouver un emplacement foncier.

Mr Le Maire a proposé que les camions des secteurs de Navarrenx et certains du secteur de Sauveterre soient redirigés vers le quai de transfert de Mauléon afin d'alléger le site de Laüdure. La CCBG va étudier cette possibilité mais cela nécessiterait une modification importante des tournées.

6. Réflexion d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) par la CCBG

Depuis 1980, l'artificialisation a augmenté de 70%. Dans la région Nouvelle-Aquitaine, c'est l'équivalent de 17 terrains de foot, par jour qui sont artificialisés.

Ainsi la loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021 a pour objectif principal de réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur la décennie 2021-2030 par rapport à la décennie précédente (2011-2020). En complément la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) prévoit l'impossibilité d'artificialisation des sols à l'horizon 2050.

Pour le territoire de la CCBG 143,2 ha ont été consommés de 2011 à 2020 d'où la projection pour 2021 à 2030 d'une consommation maximale de 71,6 ha.

Pour notre commune 1ha 336 ont été consommés entre 2011 et 2020. Surface à diviser par deux pour la période 2021 à 2030 soit 6 680 m2 constructibles pouvant être ramené à 1 ha sous condition d'approuver un document d'urbanisme en intégrant les enjeux de la ZAN avant le 22/02/2028.

Le coût de révision d'une carte communale est d'environ 15 000€.

L'élaboration d'un PLUI aurait un coût bien inférieur, aux alentours de 8 000€ pour la participation de notre commune.

Il est à noter que ne sont pas comptabilisés en consommation d'ENAF:

- Les constructions de bâtiments agricoles
- Les projets à l'intérieur de l'enveloppe urbanisée de la Commune, sur des terrains de superficie inférieure à 2500m2 (appelés dents creuses)
- Les projets de panneaux photovoltaïques au sol sous certaines conditions.

Plusieurs conférences des Maires de la CCBG sur cette réflexion ont eu lieu. La dernière en date du 17 juin a permis d'acter certains points sur l'instauration d'un PLUI.

La prochaine étape consistera à délibérer pour donner la compétence urbanisme à la CCBG à compter de février 2025.

7. Aire de jeu et de repos : réflexion de restructuration

Le Maire soumet l'idée de rénover l'aire de jeu.

Compte tenu de la proximité de la route, il faudrait clôturer les espaces de jeu.

Un sondage auprès de la population va être organisé pour connaître la demande : quel public concerné, quel type d'aménagement conviendrait le mieux aux attentes, et recueillir toutes les propositions.

Il est acté que le grand sapin au milieu de l'aire n'a plus d'intérêt et son démontage va être réalisé.

8. Modification poste agent d'entretien et recrutement suite départ à la retraite

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le poste d'agent d'entretien sera vacant le 17 juillet 2024 car l'agent occupant ce poste part à la retraite.

Ce poste à temps non complet a été créé par délibération en date du 03/07/2000 avec un temps de travail 5h par mois afin d'assurer l'entretien des locaux de la mairie (4h) et de l'aire de jeu (1h)

Une augmentation du temps de travail a été votée par délibération du 25 février 2003 : les tâches demandées augmentent puisque s'ajoutent l'entretien de la salle communale et la prise des réservations de la salle, il est donc décidé de passer le temps de travail de 5 heures à 10 heures par mois

Aujourd'hui le Maire propose de modifier ce poste : il sera demandé à l'agent d'assurer l'entretien des locaux de la mairie et de la salle communale à raison de 2h par semaine.

Les réservations de la salle seront assurées par la secrétaire de mairie.

Aussi, le Maire doit procéder au recrutement d'un nouvel agent et souhaite faire un contrat à durée déterminée de 3 ans.

Après avoir oui l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de modifier le poste d'agent d'entretien soit 2 heures hebdomadaires pour l'entretien de la mairie et de la salle communale

AUTORISE le Maire à signer à recruter un nouvel agent et à signer u contrat de travail à durée déterminée de 3 ans

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget

9. Divers

- Mr Pierre-Yves Fontaine propose de créer un Cénotaphe de Phoebus dans le cimetière.
- Convention avec un organisme CITEO, ramassage des déchets programmés en partenariat avec la CCBG
- Fêtes du village fin août ?

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de N° 13-24 à 14-24

<u>Signature du Maire :</u> 	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>
---	--